

VILLE DE SHEDIAC

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

DATE : LE 4 DÉCEMBRE 2012
LIEU : SALLE DU CONSEIL
L'HEURE : 18 H

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS : Jacques LeBlanc, maire
Laura Gallant, maire suppléante
Patricia Bourque-Chevarie, conseillère
Carmel Brun, conseillère
Sylvie C. Boudreau, conseillère
Roger Caissie, conseiller
Marc Fougère, conseiller
Germaine Gallant, conseillère
Anita Léger-MacDonald, conseillère

ET : Gilles Belleau, directeur général
Connie Bourgeois, secrétaire municipale adjointe
Réjean Godin, directeur des finances
Paul Boudreau, directeur de la vie communautaire
Paul Lang, directeur du dév. économique & tourisme
Margot Allain Bélanger, Dir. des opérations municipales
Donald R. Cormier, chef pompier
Un (1) citoyen

1. OUVERTURE OFFICIELLE

Le président Maire Jacques LeBlanc déclare la séance ouverte à 18 h. La réunion débute avec le chant de l'hymne national et la prière spéciale du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C12-234 Proposé par : Marc Fougère
 Appuyé par : Laura Gallant

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec l'ajout des Motions et Résolutions au point numéro 3.

PROPOSITION ADOPTÉE

3. MOTIONS ET RÉSOLUTIONS

Entente Stefco Entreprises Ltée/Ltd.

C12-235 Proposé par : Anita Léger-MacDonald
 Appuyé par : Sylvie C. Boudreau

ATTENDU QUE la Ville de Shediac a reçu une demande de Stefo Entreprises Ltée/Ltd. afin de construire un logement multifamilial de 48 unités situé au 40, avenue Caissie;

ATTENDU QU'IL y aura un stationnement intérieur dans cet édifice;

ATTENDU QUE la sortie du stationnement intérieur se fera dans un stationnement municipal identifié par le numéro d'identification 70195318;

ATTENDU QUE Me André Daigle et la firme d'Arpentage MacAulay Surveys ont préparé une entente et un droit de passage dans le stationnement municipal afin d'accueillir les résidents demeurant dans cet édifice.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Ville de Shediac accepte l'entente proposée et que les coûts mentionnés soient payés par le développeur Stefco Entreprises Ltée/Ltd. pour l'entretien du droit de passage.

PROPOSITION ADOPTÉE

Plan d'affaire parc industriel de Scoudouc

C12-236 Proposé par : Roger Caissie
 Appuyé par : Laura Gallant

ATTENDU QUE la ville de Shediac est très intéressée par le développement économique de sa région;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu avec divers ministères concernant le parc industriel de Scoudouc;

ATTENDU QUE le parc industriel de Scoudouc est parmi le seul au Nouveau-Brunswick à être géré par le gouvernement provincial;

ATTENDU QUE la ville de Shediac a démontré de l'intérêt dans le développement du parc industriel de Scoudouc;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Ville de Shediac contribue à 1/3 des couts jusqu'à un maximum de 9 000 \$ pour réaliser un plan d'affaires afin de déterminer les avantages couts/bénéfices du parc industriel de Scoudouc et les possibilités de développement futur sur ce territoire industriel.

PROPOSITION ADOPTÉE

Comptes d'eau en souffrance

C12-237 Proposé par : Laura Gallant
 Appuyé par : Carmel Brun

ATTENDU QUE l'administration reçoit régulièrement des demandes de règlements pour des comptes d'eau en souffrance;

ATTENDU QU'IL est dans l'intérêt financier de la municipalité de recouvrer rapidement les comptes d'eau avec des arrérages;

ATTENDU QUE l'administration a été en mesure de présenter la situation devant les membres du conseil lors d'une rencontre extraordinaire qui avait lieu le samedi 1er décembre dernier;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'administration soit autorisée à négocier une diminution des frais d'intérêts allant jusqu'à 1 % du taux d'intérêt prescrit sous l'arrêté 05-24-1 alinéa 7(1), avec les clients ayant des arrérages sur des comptes d'eau et qui désirent régler leur compte en un seul et unique versement.

PROPOSITON ADOPTÉE

Transfert de fonds

C12-238 Proposé par : Germaine Gallant
 Appuyé par : Anita Léger-MacDonald

ATTENDU QUE des dépenses prévues en 2012 au Fonds de fonctionnement des services d'eau ne seront pas encourues;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la somme de 150 000 \$ soit transférée au Fonds de réserve d'immobilisation pour un service tel que stipulé à l'article 6(1) du Règlement 97-145 de la *Loi sur les municipalités*. Tel que spécifié à l'article 7(1) dudit règlement, l'utilisation ultérieure de ce montant ne pourra être fait que par voie de résolution du conseil.

PROPOSITION ADOPTÉE

Installation d'une traverse de piétons sur la rue Main

C12-239 Proposé par : Patricia Bourque-Chevarie
 Appuyé par : Germaine Gallant

ATTENDU QUE lors de la réunion publique du 30 avril 2012 le département de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a fait une demande pour l'installation d'une traverse pour piétons sur la rue Main afin de permettre à leurs employés d'accéder au stationnement du Restaurant Wing Wok;

ATTENDU QUE l'installation d'une traverse de piétons sur une route provinciale doit recevoir l'approbation du ministère des Transports;

ATTENDU QUE l'étude commandée par la Ville auprès de la firme exp a démontré que la traverse est justifiée au point de vue du volume de piétons et de circulation automobile et que l'endroit proposé rencontre les normes;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la ville de Shediac recommande au ministère des Transports d'abolir la traverse actuelle et que

celle-ci soit remplacée par deux traverses de piétons tel que proposé dans le rapport de la firme exp.

PROPOSITION ADOPTÉE

Paysage linguistique

C12-240 Proposé par : Carmel Brun
 Appuyé par : Sylvie C. Boudreau

ATTENDU QUE la Ville de Shediac a un comité sur le paysage linguistique composé de citoyens, personnes d'affaires et membres du Conseil;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté une politique relative au paysage linguistique en mars 2012;

ATTENDU QUE le Conseil remboursera jusqu'à 40 % les couts d'enseignes qui respectent la politique;

ATTENDU QUE le comité du paysage linguistique s'est donné comme objectif d'avoir 20 enseignes modifiées ou nouvelles qui respectent la politique;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Ville de Shediac rembourse la Boulangerie Française pour la somme de 1 951,22 \$ et que les fonds utilisés pour les remboursements viennent du budget Spécial du Conseil.

PROPOSITION ADOPTÉE

M. Paul Lang ajoute que le programme se terminera le 31 décembre prochain. Il informe les membres du Conseil municipal que l'AFMNB va augmenter sa contribution à 60 %, donc toutes les entreprises avec une affiche unilingue anglophone ou bilingue qui ne rencontre pas les normes de l'AFMNB ou nos normes pourront se faire rembourser leur enseigne à 100 %. Ils auront jusqu'au 31 mars prochain à faire leurs travaux.

Le président mentionne que la municipalité devrait aviser les entreprises de ce programme.

4. BUDGET

À ce moment-ci, le directeur des Finances Réjean Godin prend la parole pour présenter les budgets préliminaires proposés pour l'année 2013. Le budget de fonctionnement général proposé pour l'année 2013 se chiffre à 10 millions \$. Le taux d'imposition demeure inchangé à 1,4784 \$ et le tarif d'eau demeure inchangé à 326 \$.

Le directeur des finances souligne les faits saillants du budget proposé pour l'année 2013:

- Nouveaux revenus - Hausse de l'assiette fiscale de 5,2 % - 402 000 \$
- Diminution de la subvention sans condition, moins 18% -(109 000 \$)
- Diminution des tarifs de la GRC - (30 000 \$)

Prévisions budgétaires 2013 - Service d'incendie

Le directeur des Finances continue le processus en présentant les grandes lignes du budget proposé pour le Service d'incendie pour l'année 2013. Le budget proposé se chiffre à 689 000 \$; ce qui représente une diminution d'environ 21 000 \$ à comparer au budget approuvé en 2012.

Une discussion est amorcée au sujet de la politique des dépenses pour les membres du Conseil municipal, M. Godin ajoute qu'une augmentation de 2 (deux) % a été ajoutée pour une hausse de salaire pour les employés non syndiqués ainsi que les ajustements salariaux qui avaient été mentionnés par le directeur général pour les différents postes suite à la restructuration.

M. Godin ajoute qu'un nouveau poste dédié aux Ressources humaines a été créé sur une base permanente suite à la restructuration. Il informe le Conseil municipal que Mme Denise Guitard occupera ce poste. Il ajoute qu'un nouvel employé sera embauché sur une base permanente au poste de récréation.

5. AJOURNEMENT

Étant donné l'heure tardive, le président ajourne la séance vers les 21 heures. Il annonce que les délibérations budgétaires reprendront le 11 décembre à 18 h.

Jacques LeBlanc, maire

Gilles Belleau, secrétaire municipal